



Climat

BILAN D'ACTIVITÉ

2021



Alors que le monde fait face aux conséquences économiques et sociales d'une crise sanitaire sans précédent, et que la guerre en Ukraine bouleverse les équilibres géopolitiques, les phénomènes climatiques extrêmes continuent à se multiplier, menaçant le vivant dans son ensemble. Loin d'être décorrélés, ces enjeux sont intimement liés : la transition vers les énergies renouvelables devient aussi un enjeu de souveraineté et de sécurité.

Si tous les acteurs, publics et privés, se mobilisent, une trajectoire de développement bas-carbone et résiliente est possible. C'est tout le sens de notre mandat « 100 % Accord de Paris » à l'AFD. Du Sahel et sa Grande Muraille verte à la transition bas-carbone en Indonésie, en passant par la justice climatique en Amérique du Sud, le groupe AFD a consacré 6 milliards d'euros en 2021 à la lutte contre le dérèglement climatique, dont 2 milliards pour l'adaptation et 2 milliards pour la préservation de la biodiversité. La majorité de ces financements avaient également un co-bénéfice en faveur de l'égalité femmes-hommes, ce dont nous sommes particulièrement fiers. Car la pandémie de la Covid-19 nous a aussi rappelé l'impératif de concilier enjeux environnementaux et enjeux sociaux et économiques, pour permettre l'émergence d'une transition juste.

Notre mission de banque publique de développement est également de mobiliser tout le système financier, public et privé, pour passer à une nouvelle échelle du financement du développement durable. Cet objectif, nous le portons haut et fort au sein des réseaux et coalitions IDFC et Finance en Commun, qui représentent 15 % des investissements mondiaux et ont un potentiel d'entraînement avéré pour les 85 % des flux financiers restants. Le défi de la transition juste est devant nous, dans toute son immensité : ce bilan très positif de l'année 2021 pour le groupe AFD doit donc nous inspirer et nous inviter à relever collectivement notre ambition pour le climat et la planète.

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

La stratégie climat du groupe AFD

L'AFD poursuit la mise en œuvre de sa stratégie climat 2017-2022 et de ses cinq engagements revus à la hausse en 2020 lors de la revue à mi-parcours.

1 Assurer une activité 100 % Accord de Paris

L'AFD continue de progresser dans l'opérationnalisation complète de cet engagement pionnier, en élaborant des doctrines sectorielles (énergie, biomasse, transport), en améliorant ses outils d'analyse de compatibilité (fiches pays, risques financiers climatiques) et en poursuivant ses appuis pays via les Facilités AdaptAction et 2050.

2 Augmenter les financements climat

Depuis 2017, le groupe AFD a l'objectif de dédier 50 % de ses financements annuels à des projets à co-bénéfices climat. Dès 2021, le Groupe confirme le rehaussement de son ambition afin de contribuer au nouvel objectif de la France, celui de consacrer 6 milliards d'euros à la finance climat par an, dont 2 milliards d'euros pour l'adaptation en faveur des pays en développement.

3 Rediriger les flux financiers

Les efforts du Groupe se sont amplifiés pour, d'une part, mobiliser davantage le secteur privé via des produits innovants en matière de garantie ou de prise de participation, et d'autre part, accompagner le verdissement des systèmes financiers via un dialogue stratégique avec de nouveaux acteurs tels que les banques centrales. L'AFD poursuit l'émission d'obligations climat sur les marchés, et consolide son partenariat avec le Fonds vert notamment dans l'océan Indien.

4 Co-construire des solutions

Le groupe AFD continue de mobiliser ses partenaires, en particulier de l'International Development Finance Club (IDFC) et plus largement les banques publiques de développement via le sommet Finance en Commun qui s'est déroulé à Rome en 2021. L'AFD contribue à l'échange de bonnes pratiques sur des sujets porteurs, tels que l'alignement avec l'Accord de Paris, la convergence des financements climat-biodiversité, ou encore les risques financiers climatiques et biodiversité.

5 Aligner les pratiques internes de l'institution

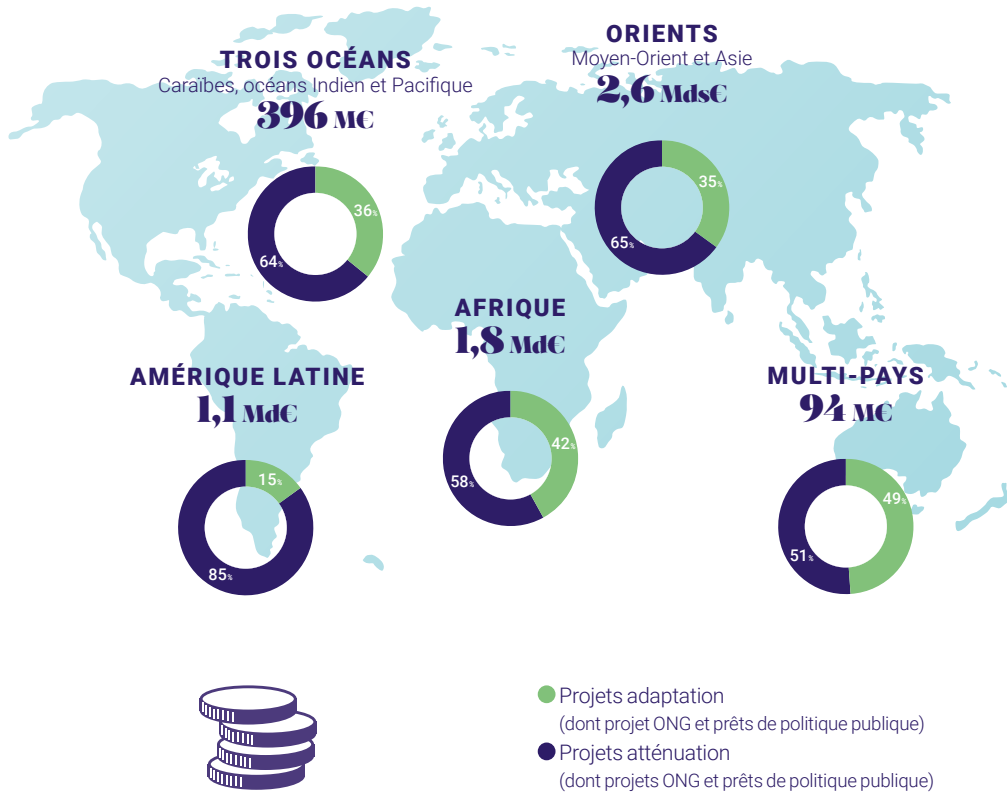
Par ce nouvel engagement de la stratégie climat pris en 2020, l'AFD poursuit la maîtrise de l'empreinte carbone et écologique de son fonctionnement et de ses pratiques internes.

Vers une future ambition climat et nature

La stratégie climat 2017-2022 arrivant à échéance fin 2022, le groupe AFD s'engage dans un travail de bilan des cinq années de sa mise en œuvre et identifie des thèmes prioritaires pour la période 2023-2027. L'objectif sera de rehausser son ambition pour le climat et la nature au sein d'une feuille de route commune.

Notre activité climat en 2021

Répartition par région



6 Mds€

engagés par le Groupe pour lutter contre le changement climatique et ses effets dont 2 Mds€ en faveur de l'adaptation. 5,8 Mds€ ont été engagés dans les pays en développement et 234 M€ dans les Outre-mer français.

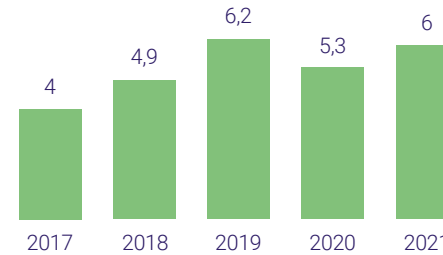
330 projets ont été financés en 2021, soit une augmentation de 128 projets par rapport à 2020.

- Projets adaptation (dont projet ONG et prêts de politique publique)
- Projets atténuation (dont projets ONG et prêts de politique publique)

Après une diminution liée aux impacts de la crise sanitaire, le montant des engagements climat du Groupe dans les pays en développement et territoires d'outre-mer a augmenté de 15 % en 2021 par rapport à 2020. Avec 6 Mds€ de finance climat dont 2 Mds€ pour l'adaptation, le Groupe atteint ses objectifs.

Évolution des engagements Groupe

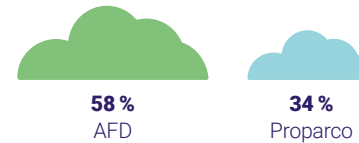
depuis 2017 en Mds€



26,4 Mds€

total des financements climat dans les pays en développement depuis 2017

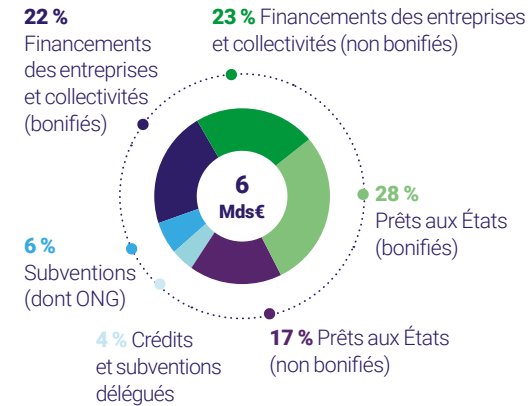
Part des engagements à co-bénéfices climat



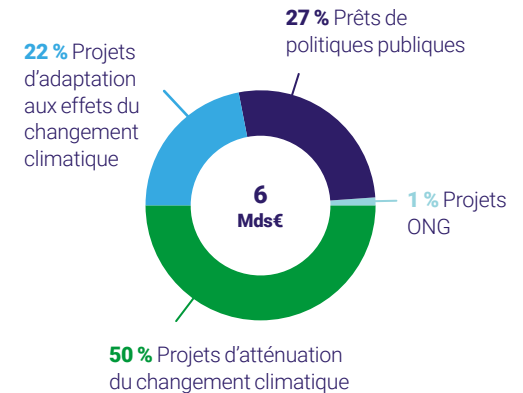
Depuis 2017, le groupe AFD consacre chaque année au moins 50 % de ses financements dans les pays en développement à des projets à co-bénéfices climat.

Les pourcentages sont calculés à partir des engagements annuels dans les pays en développement, hors aides budgétaires globales, mécanismes de désendettement (C2D) et garanties Ariz.

Répartition par outil financier



Répartition par type d'intervention



Genre et climat, deux thématiques sœurs

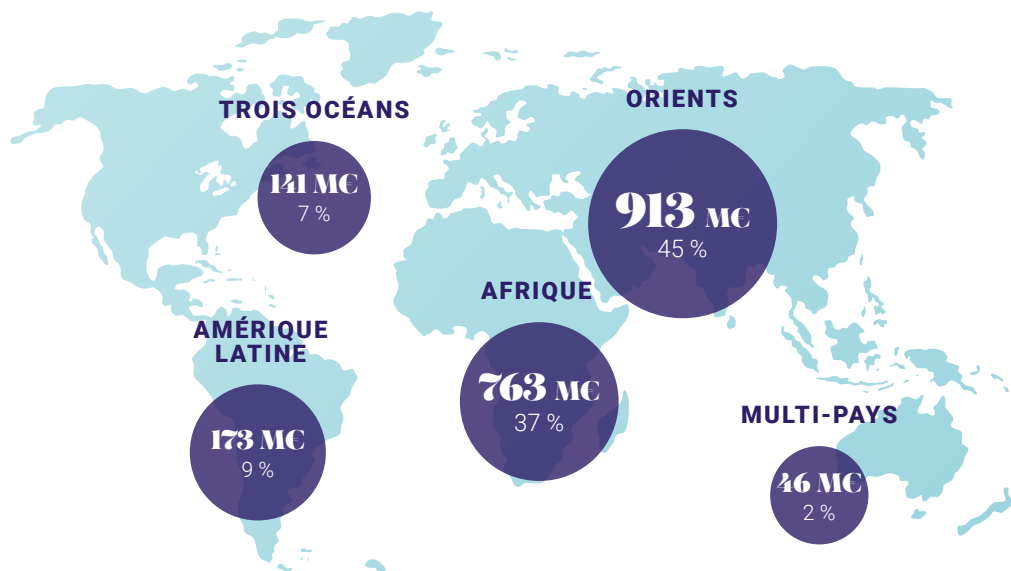


Les femmes sont affectées de manière différenciée et disproportionnée par les effets du changement climatique (GIEC). Leur autonomisation est fondamentale dans la résilience au changement climatique : les stratégies d'adaptation sont plus efficaces lorsqu'elles sont inclusives. Plus de 60 % des projets climat de l'AFD concourent à la réduction des inégalités de genre. Ce chiffre peut encore être amélioré en intégrant davantage la dimension genre dans les études de vulnérabilité climatique. Ou encore en recherchant des projets à double bénéfice climat et genre comme ceux soutenus via le financement du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

S'adapter aux effets du changement climatique

L'adaptation permet de faire face aux impacts du changement climatique actuels et futurs tels que l'aggravation des sécheresses, l'accroissement des inondations, l'élévation du niveau marin. Cette adaptation concerne à la fois les projets de développement et l'impact qu'ils peuvent avoir sur leur environnement. La gestion des risques par l'adaptation au changement climatique touche aussi les acteurs d'une filière qui agissent en amont et en aval du projet.

Répartition par région



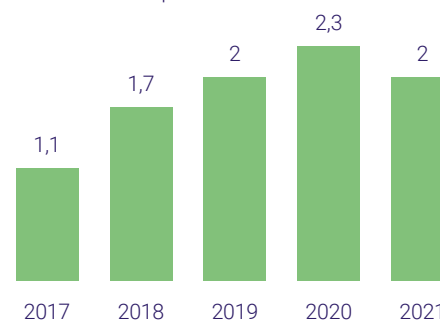
2 Mds€

de financements de projets dans les pays en développement en faveur de l'adaptation.

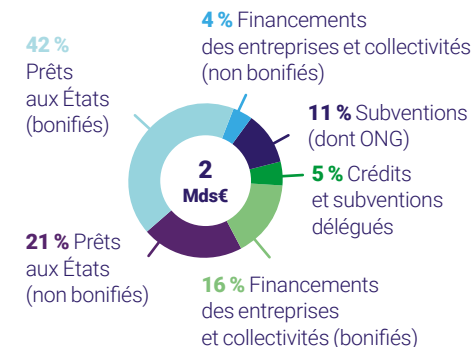
Le volume de financement de l'adaptation est resté stable en 2021. Il correspond à l'engagement du Groupe de dédier un tiers de la finance climat à l'adaptation. Les investissements adaptation ont particulièrement augmenté dans la région Orient, passant de 599 M€ en 2020 à 913 M€ en 2021.

Évolution des engagements

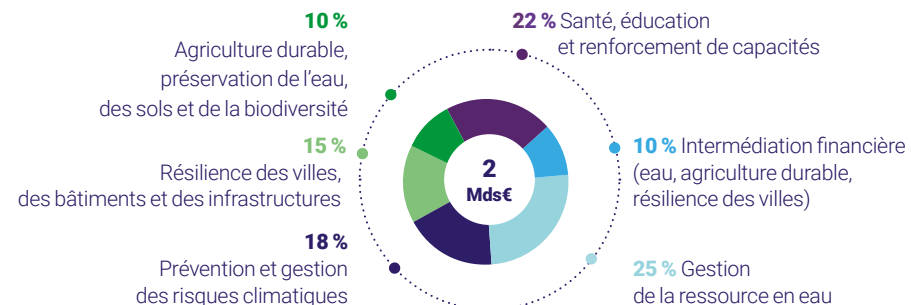
depuis 2017 en Mds€



Répartition par outil financier



Répartition par secteur



Depuis 2016, l'AFD a obtenu 370 M€ de co-financement du Fonds vert pour six projets, dont cinq répondant à des enjeux d'adaptation dans des régions vulnérables au changement climatique. En 2021, l'AFD a bénéficié d'un financement de 52,8 M\$ pour le renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques permettant d'améliorer la résilience au changement climatique de l'océan Indien.

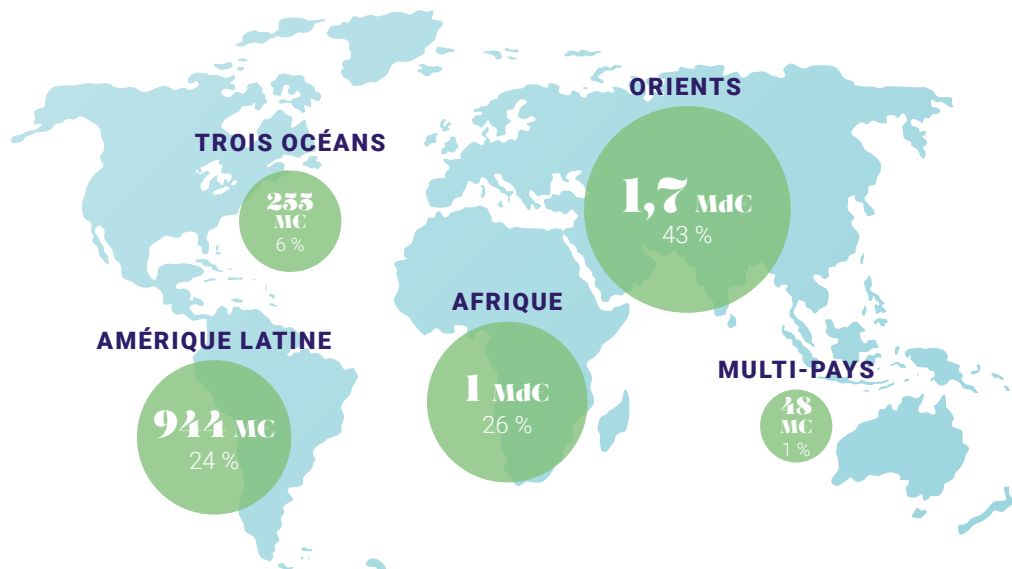


Après une première phase qui a permis de produire un effet de levier de plus de 595 M€ de projets d'adaptation financés par l'AFD et d'autres bailleurs, le programme AdaptAction est entré dans une phase 2 annoncée à la COP26. Dotée de 15 M€ supplémentaires, cette nouvelle phase continuera de catalyser acteurs, politiques publiques et financements pour renforcer les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de trajectoires de développement résilient et inclusif. Recentrée sur l'Afrique, elle sera organisée au travers d'un triptyque « comprendre, planifier, investir » pour renforcer la résilience des populations et des écosystèmes les plus vulnérables face aux impacts du changement climatique. Le programme soutient aussi l'égalité femmes-hommes, l'inclusion sociale et le partage de connaissances.

Atténuer les changements climatiques

Les projets d'atténuation ont pour objectif de réduire et d'éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) et peuvent également favoriser le stockage du carbone. Pour cela, ils visent souvent le déploiement des énergies renouvelables ou le développement sobre en carbone des villes, en appuyant les politiques de transports en commun par exemple. L'efficacité énergétique, le traitement et la valorisation des déchets, la lutte contre la déforestation ou encore le soutien de l'agriculture bas-carbone sont aussi ciblés par ces projets.

Répartition par région



4 Mds€

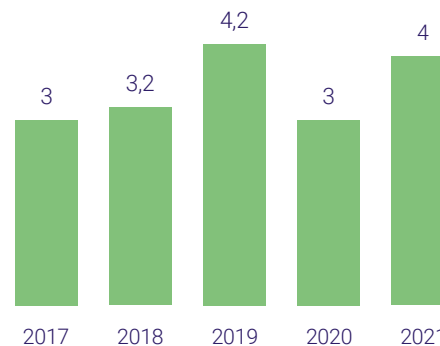
d'engagements alloués à des projets en faveur de l'atténuation dans les pays en développement.

5,5 millions de tonnes équivalent CO₂

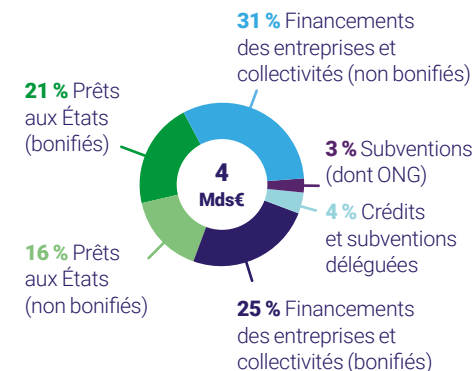
seront économisées annuellement tout au long de la vie des projets d'atténuation financés en 2021.

Évolution des engagements

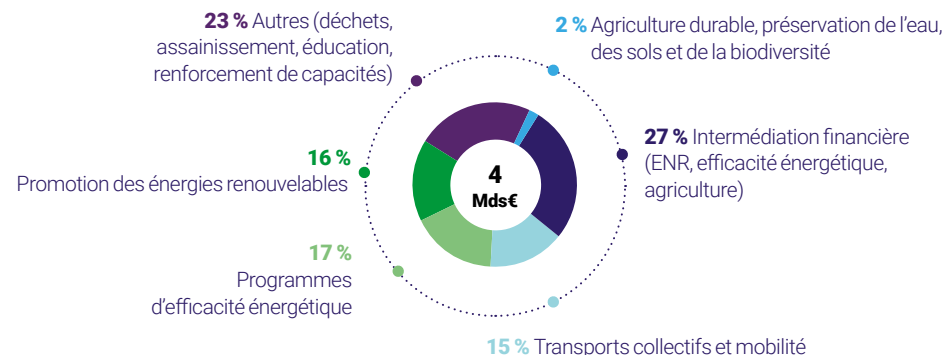
depuis 2017 en Mds€



Répartition par outil financier



Répartition par secteur



La Facilité 2050 accompagne les pays partenaires de l'AFD dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies à long terme de développement bas-carbone et résilient. Elle finance aussi des études et des actions de renforcement de capacités dans une vingtaine d'États. Par un programme de coopération technique mis en œuvre par Expertise France, la facilité a par exemple soutenu la Colombie dans la formulation de sa stratégie climat et sa soumission à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2021. Elle a également financé le projet de modélisation macroéconomique Gemmes qui a déjà permis de mesurer les impacts socio-économiques du changement climatique au Vietnam.

Accompagner les politiques publiques en faveur du climat

Le financement budgétaire de politique publique (FB-PP) constitue un outil essentiel de soutien à la formulation et mise en œuvre de politiques publiques ciblées vers des trajectoires de développement bas-carbone et résilient. Il réunit trois composantes : un appui budgétaire, un dialogue adossé à une matrice d'indicateurs et une coopération technique. En complément de ces prêts, le groupe AFD propose également des activités d'étude, d'assistance technique et de renforcement de capacités.

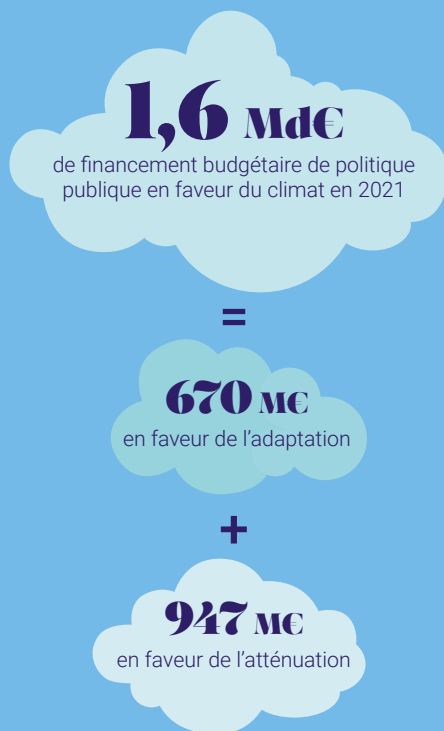
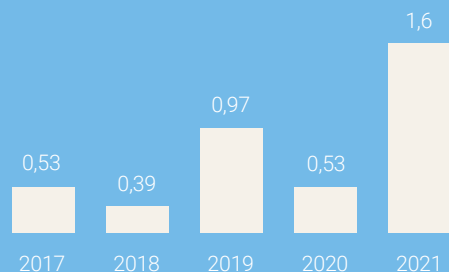
Répartition par région

AFRIQUE
267 M€ soit 16 %

AMÉRIQUE LATINE
367 M€ soit 23 %

ORIENTS
983 M€ soit 61 %

Évolution des engagements depuis 2017 en Mds€



En 2021, l'AFD a signé un prêt de 250 M€ pour soutenir la réduction des risques de catastrophes au niveau local, ainsi que la préparation et la réponse face aux catastrophes aux Philippines, l'un des pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. L'objectif est d'appuyer les autorités locales pour renforcer la résilience des économies et des communautés. Il s'agit aussi de réduire le temps de réponse d'urgence après une catastrophe et de rendre la période de récupération plus efficace.

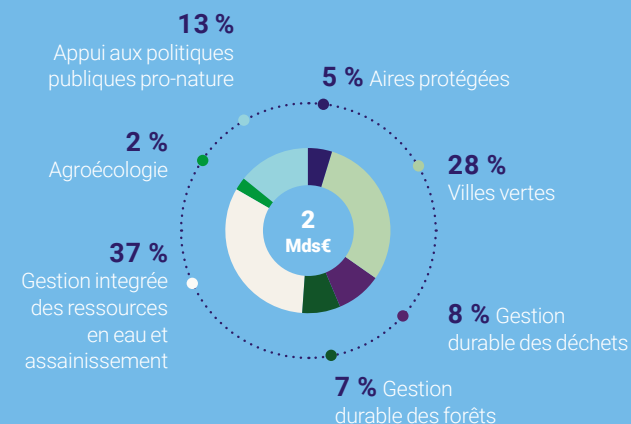
La finance climat favorable à la nature

Les forêts, les océans, les sols agricoles, les zones humides et autres écosystèmes ont un rôle dans l'absorption du CO₂. Ces espaces contribuent aussi à la résilience des sociétés aux impacts du changement climatique. En parallèle, la dégradation de la biodiversité réduit la participation de la nature à la résolution de la crise climatique et sociale ainsi qu'au bien-être et au développement des populations. Or les écosystèmes terrestres et marins peuvent permettre la réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris. Réciproquement, limiter la hausse des températures moyennes de 2 °C, voire 1,5 °C en 2100 est indispensable pour préserver la biosphère. D'ici 2025, l'AFD s'est engagée à ce que 30 % de ses financements climat soient aussi favorables à la biodiversité*.



2 Mds€
de finance climat en faveur de la biodiversité soit 33 %. L'objectif 2025 a été atteint dès 2021.

Répartition par secteur



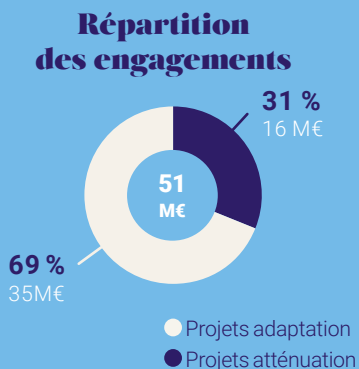
Le programme *Ghabati Hayati*, approuvé en 2021 pour un montant de 103 M€, accompagne la gestion durable des forêts et parcs nationaux du Maroc. Il contribue à une transition bas-carbone, résiliente et inclusive du pays, à la protection et au maintien de sa biodiversité. Il doit aussi appuyer la mise en place de la nouvelle organisation institutionnelle du secteur et permettra des échanges d'expériences et d'expertises avec les institutions françaises sœurs que sont l'Office français de la biodiversité et ONF International.

*Marqués CAD 1 ou CAD 2 biodiversité.

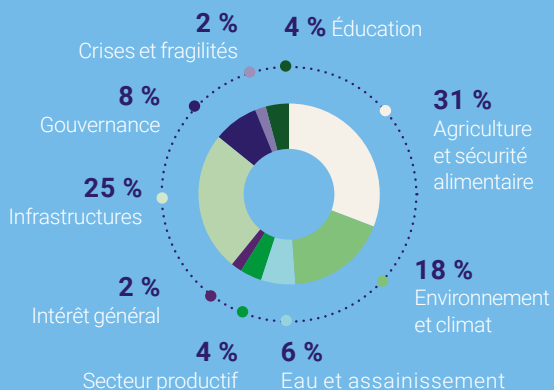
Soutenir la société civile engagée pour le climat

49 projets

d'organisations de la société civile
présentent des co-bénéfices
pour le climat en 2021
pour un montant de 51 M€. Soit 44 % des engagements
totaux envers la société civile.



Répartition par secteur



31 projets

climat ont également des co-bénéfices pour la biodiversité et contribuent ainsi à la préservation des écosystèmes.

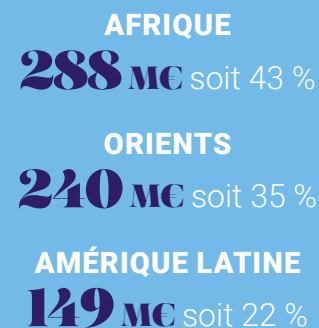


En 2021, l'AFD a soutenu un projet porté par l'association Agir ensemble pour les droits humains (Agir ensemble) de promotion des droits fondamentaux et des modes de vie des populations autochtones pygmées en République démocratique du Congo (RDC). L'objectif est d'améliorer leur participation inclusive à la gestion durable des terres, territoires et ressources naturelles pour la protection de l'environnement.

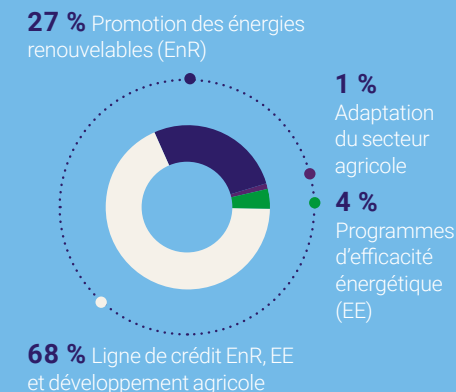
Mobiliser le secteur privé pour le climat

En 2021, Proparco a alloué 677 M€ de financements à co-bénéfices climat à 31 projets, dont 10 % qui contribuent à l'adaptation au changement climatique et deux sont labellisés FISEA+. Ce volume de finance climat représente une hausse de 23 % par rapport à 2020. La part des financements climat s'est élevée à 34 % des engagements. Au total, Proparco a engagé 3,1 Mds€ de financements climat depuis 2017.

Répartition par région



Répartition par secteur



Améliorer l'accès à l'énergie solaire au Kenya, Nigéria, Tanzanie et Ouganda

Proparco soutient l'entreprise d.light active dans l'énergie solaire. Cette société développe une large gamme de produits allant de la lanterne solaire portable au système solaire domestique. Par son outil Pay-As-You-Go, elle propose aussi du crédit à la consommation afin de rendre les produits solaires accessibles aux clients à faibles revenus.

Renforcer la résilience des agriculteurs face aux effets du changement climatique

Par le biais du programme FISEA+, Proparco a investi dans Acumen Resilient Agriculture Fund (AREF). Ce fonds propose des solutions innovantes pour améliorer la résilience climatique des petits exploitants agricoles en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Deux millions de petits exploitants agricoles devraient bénéficier de ce projet.

Mobiliser partenaires et investisseurs

En 2021, l'AFD a contribué aux principales échéances de l'agenda international sur le climat, notamment la deuxième édition de l'initiative Finance en Commun et la COP26 à Glasgow.



La seconde édition du sommet Finance en Commun (FICS), organisée par la Cassa Depositi e Prestiti d'Italie avec le soutien de l'AFD, a permis aux 530 banques publiques de développement (BPD) du monde de se réunir. L'occasion pour les BPD de publier leur base de données, mais aussi un état des lieux des coalitions sectorielles lancées en 2020 et plusieurs rapports sur le rôle de ces institutions. Des déclarations thématiques, notamment sur le genre, les systèmes alimentaires, l'eau, la biodiversité, ou l'alignement avec l'Accord de Paris ont également eu lieu lors de ce sommet. Les résultats, ainsi que les ambitions en matière de finance verte de l'IDFC, ont pu être valorisés lors de la journée finance de la COP26 à Glasgow.



L'International Development Finance Club (IDFC) réunit 27 banques de développement nationales, régionales et internationales. Depuis 2017, ce club est présidé par Rémy Rioux, directeur général de l'AFD. En 2021, le club a publié le [Green Finance Mapping 2020](#). Il a aussi adopté les principes communs de comptabilisation de la finance climat pour l'atténuation avec les banques multilatérales et a publié un cadre d'alignement avec l'Accord de Paris. La **Facilité Climat IDFC** a poursuivi ses activités de renforcement de capacités des membres et de partage de bonnes pratiques. L'IDFC a joué un rôle majeur dans l'initiative Finance en Commun et lors de la COP26 de Glasgow.

Émissions obligataires climat

Depuis 2014, l'AFD émet régulièrement sur le marché des [obligations climatiques](#) (*climate bonds*) pour un montant total d'encours de 3,25 Mds€. En 2020, une nouvelle étape a été franchie avec l'élaboration d'un cadre programmatique axé sur les Objectifs de développement durable, qui suit naturellement les principes applicables aux obligations vertes et aux obligations sociales de l'International Capital Market Association (ICMA). En 2021, le groupe AFD a réalisé 48 % de son programme d'émissions, soit 3,5 Mds€, sous forme d'obligations durables (*sustainable bonds*).

Finance privée mobilisée pour le climat

1,7 Md€ de finance privée a été mobilisé par les projets climat du groupe AFD en 2021, dont 690,4 M€ par Proparco. Les lignes de crédit accordées à des banques publiques de développement et à des banques commerciales correspondent à 76 % de ce total.

Les engagements de l'AFD et de l'IDFC à la COP26

Reportée d'un an en raison de la crise sanitaire, la COP26 a donné un nouvel élan à la mobilisation de la communauté internationale en faveur du climat.

30 Mds€

de finance climat depuis l'**Accord de Paris**, dont **7 Mds€ pour l'adaptation**.

2022

année de sortie des financements fossiles, **y compris gaz**.

L'AFD a contribué aux principaux enjeux de la COP26.

Le Groupe y a présenté ses avancées sur l'alignement avec l'Accord de Paris et ses actions en faveur de la transition pro-nature. Il a aussi valorisé ses objectifs et résultats ambitieux en matière de finance climat et convergence climat/biodiversité. L'AFD s'est également associée au « Statement on International Public Support for the Clean Energy Transition » en s'engageant à Glasgow à ne plus financer d'investissements fossiles, y compris gaz, dès 2022.

L'AFD soutient ses partenaires

À la COP 26, le Groupe a valorisé son rôle d'accompagnement dans la définition et la mise en œuvre des [contributions nationales déterminées](#) (CND) et des trajectoires de long terme des pays. Comme par exemple la [Stratégie 2050 de la Colombie](#), la publication de l'[étude Gemmes](#) de modélisation des impacts socio-économiques du changement climatique au Vietnam, ou encore la participation à l'accord historique avec l'[Afrique du Sud](#) sur la [transition énergétique juste](#).

La mobilisation de l'IDFC lors de la COP26

L'International Development Finance Club (IDFC) [a célébré ses 10 ans à la COP26](#). Lors de cet événement, la programmation du pavillon IDFC a réuni de nombreux partenaires. Le club y a fait des annonces importantes: la mobilisation de 1 000 Mds\$ de financements verts depuis l'Accord de Paris, y compris un quadruplement de la finance adaptation, et de 14 Mds\$ de financements biodiversité en 2020. Le club s'engage aussi à mettre fin au financement à l'international nouveaux projets de centrale électrique charbon sans technique de capture carbone dès la fin 2021.

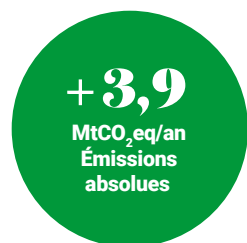
ENGAGEMENTS COP26

→ **1 300 Mds€ de finance verte sur la période 2019-2025**

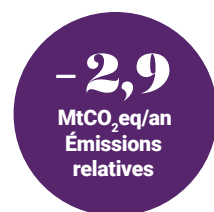
→ **Sortie des financements internationaux de centrales électriques charbon**

Redevabilité carbone du portefeuille 2021

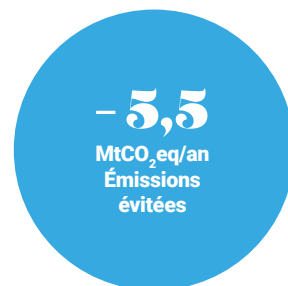
En 2021, le groupe AFD s'est engagé à rendre compte de l'impact carbone de ses opérations de manière plus précise. À l'échelle de son portefeuille cela se traduit par un suivi de deux indicateurs principaux : les émissions relatives et les émissions absolues des projets alloués dans l'année.



Émissions absolues induites par tous les projets alloués en 2021, c'est-à-dire ce qu'émettent en GES les projets sans prendre en compte leur pouvoir atténuateur au cours de leur durée de vie.



Émissions relatives de tous les projets (somme des bilans carbone).



Émissions relatives des projets d'atténuation financés en 2021 uniquement.

Le périmètre de la redevabilité carbone couvre les secteurs ayant une empreinte carbone significative et pour lesquels les émissions absolues et relatives sont quantifiables. Ce sont plus précisément l'agroalimentaire, la foresterie, l'industrie, les transports, l'énergie, l'eau et l'assainissement, les bâtiments et les déchets. Les émissions relatives calculées grâce à l'outil bilan carbone représentaient -2,9 MtCO₂eq/an à l'échelle du portefeuille du Groupe en 2021. Pour la même année, les émissions absolues s'élevaient à 3,9 MtCO₂eq/an. Dans son exercice de redevabilité carbone, le Groupe considère également les émissions évitées, qui témoignent de la contribution spécifique des projets d'atténuation à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En 2021, les émissions évitées représentaient -5,5 MtCO₂eq/an.

Zoom sur l'outil bilan carbone



Instrument essentiel de la redevabilité carbone, l'outil bilan carbone de l'AFD est accessible à tous en ligne¹. Il permet de calculer les émissions relatives, en indiquant la différence entre les émissions d'une situation avec le projet par rapport à une situation de référence, spécifique à chaque projet. Cet outil et son manuel d'utilisation² sont en cours de mise à jour pour une actualisation d'ici fin 2022, afin d'être le plus en adéquation possible avec les opérations.

1 - www.afd.fr/fr/formulaire/outil-bilan-carbone

2 - www.afd.fr/en/ressources/afd-carbon-footprint-tool-projects-users-guide-and-methodology

Risques financiers climatiques

Les risques financiers climatiques concernent l'AFD en tant que banque et agence de développement. Depuis 2019, le Groupe s'est doté d'une feuille de route pour intégrer ces risques à ses pratiques d'analyse de crédit, de dialogue partenarial et de politique publique. En 2021, le Groupe a publié son premier rapport Taskforce on Climate Financial related Disclosure (TCFD)* qui illustre la mise en œuvre de cette feuille de route avec l'objectif également de contribuer à l'effort de transparence et de redevabilité sur ces enjeux.

Le rapport **Taskforce on Climate Financial related Disclosure** en bref...

1 Gouvernance

Le conseil d'administration de l'AFD valide la stratégie sur le climat. Les opérations financières qui lui sont présentées incluent une analyse de compatibilité avec l'Accord de Paris. Le comité exécutif de l'AFD se réunit quatre fois par an pour superviser la mise en œuvre de la stratégie climat. Une équipe climat transversale, un réseau de 90 référents et une équipe dédiée aux appuis environnementaux assurent la prise en compte du climat dans les projets.

2 Stratégie

L'AFD dispose d'un corpus stratégique important avec une stratégie climat adoptée en 2017 et un Plan d'orientation stratégique (POS) qui reprend l'engagement 100 % Accord de Paris. En complément, une feuille de route dédiée aux risques financiers climatiques a été élaborée. Approuvée en Comex, elle est mise en œuvre depuis 2019.

3 Gestion des risques

En complément des outils utilisés pour l'analyse des projets financés, tel que l'outil Vulnerability Climate Screening, le groupe AFD a intégré les risques physiques climatiques dans ses processus d'analyse de risques de crédit depuis 2019, y compris dans son système d'information. En 2020, le Groupe a participé à l'exercice de stress test climatique de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), expérience qui a nourri un travail de préparation d'un outil d'analyse des risques de transition à déployer dès 2022.

4 Métriques

Le groupe AFD s'est doté d'une cible de 50 % de ses financements annuels pour des projets à co-bénéfices climat. En parallèle, le dispositif Analyse et avis développement durable permet de s'assurer du respect de l'objectif 100 % Accord de Paris, sous l'angle de la transition bas-carbone et de la résilience. Le Groupe pilote également les émissions de CO₂ évitées par ses projets d'atténuation, les financements climat en faveur de la biodiversité et les financements privés mobilisés. Enfin, les équipes risques travaillent actuellement à la définition d'indicateurs d'exposition aux risques climatiques qui auront vocation à s'inscrire dans le cadre d'appétence aux risques de l'AFD.

*<https://www.afd.fr/fr/ressources/rapport-tcfd-groupe-afd>

Transparence et redevabilité

L'AFD rend compte de son activité climat, c'est-à-dire de la part co-bénéfice climat dans tous les financements approuvés par ses instances. Que ce soit dans les pays en développement ou dans les Outre-mer, y compris lorsque ces financements sont des délégations de fonds, par exemple de l'Union européenne ou du Fonds vert pour le climat.

Parmi ces financements, ceux approuvés pour le compte de la France au bénéfice des pays en développement au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques sont également rapportés, tous les deux ans, par la France à la CCNUCC¹.



L'AFD rend également compte au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE lors de la signature des conventions de financement. Si ce rapportage ne précise pas la part des financements qui comporte des co-bénéfices climat, il signale leur existence grâce à l'utilisation du marqueur de Rio pour le climat. Un exemple : un projet financé par l'AFD à hauteur 100 M€ dont 50 M€ sont dédiés à l'adaptation, sera rapporté par l'AFD dans ce bilan, et par la France auprès de la CCNUCC, comme un financement climat d'adaptation de 50 M€ au titre de l'année de son approbation. Le même projet sera ensuite rapporté à l'OCDE au moment de la signature de la convention de financement, à hauteur de 100 M€, avec le marqueur de Rio pour l'adaptation. Les données reflétées dans ce bilan sont accessibles sur la plateforme OpenData de l'AFD².



Pour retrouver des exemples de projets climat financés par le groupe AFD, un tour du monde des solutions est également disponible sur le site internet de l'AFD³.

1 - <https://unfccc.int/BRRs>

2 - <https://opendata.afd.fr>

3 - <https://www.afd.fr/fr/ressources/un-tour-du-monde-des-solutions-pour-le-climat-2020>

Méthodologie et définitions

Les méthodologies de comptabilisation des financements climat en faveur de l'atténuation et de l'adaptation sont bâties autour des principes communs* agréés en 2015, et enrichis en 2021 pour la partie atténuation, par les membres de l'International Development Finance Club (IDFC) et les banques multilatérales de développement.

Qu'est-ce qui relève de l'adaptation ?

Un projet concourt à l'adaptation lorsqu'il permet de limiter ou réduire la vulnérabilité des biens, personnes et écosystèmes aux conséquences du changement climatique. Ce sur la base de l'analyse du contexte de vulnérabilité au changement climatique, la volonté du projet de traiter les risques et les vulnérabilités climatiques, et l'impact bénéfique des actions du projet sur les enjeux de vulnérabilité identifiés dans la zone.

Qu'est-ce qui relève de l'atténuation ?

Un projet concourt à l'atténuation lorsqu'il permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à une situation de référence sans le projet, ou s'il est dédié à des actions concourant à l'atténuation (études, renforcement de capacités, etc.).

Comptabiliser les prêts de politiques publiques

La comptabilisation des prêts de politique publique (PrPP) doit rendre compte du dialogue politique et sectoriel engagé avec la contrepartie, et des impacts attendus en matière de climat. Elle se fait :

- soit au prorata des indicateurs climat de la matrice de politique publique ou au prorata des volumes d'investissement liés au climat ;
- soit par un forfait de 40 % si le financement reçoit une note +2 ou +3 selon l'analyse développement durable sur le climat et si des objectifs climat sont formalisés et suivis.

Les projets d'organisations de la société civile

Les organisations de la société civile (OSC) françaises contribuent à l'activité climat du groupe AFD en développant des projets et des initiatives qui ont des bénéfices directs sur le climat. Elles influencent aussi les acteurs publics pour l'intégration des enjeux climat dans les politiques publiques. En France, elles contribuent à la mobilisation autour des enjeux climatiques, aussi bien à travers l'éducation au développement que par la solidarité internationale.

La finance climat en faveur de la biodiversité

L'AFD s'est engagée à ce que 30 % de ses financements climat soient aussi favorables à la biodiversité d'ici 2025. Pour calculer ce pourcentage, l'AFD qualifie les projets financés selon le marqueur de l'OCDE Rio/Biodiversité aligné sur les orientations de la Convention des Nations unies pour la diversité biologique (CDB) :

- CAD 0 : les projets ne contribuent pas aux objectifs de la CDB ;
- CAD 1 : les projets contribuent aux objectifs de la CDB de façon secondaire ;
- CAD 2 : les projets ont pour objectif principal un ou plusieurs des objectifs de la CDB.

La part des financements climat des projets présentant un marqueur CAD Rio/Biodiversité 1 ou 2 est comptabilisée comme finance « climat biodiversité ». Cette part est rapportée à la finance climat totale de l'AFD pour calculer le pourcentage de finance climat favorable à la biodiversité.

* <https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2021/10/cp-mit-update-final-2021-10-18.pdf>
https://www.idfc.org/wp-content/uploads/2019/04/common_principles_for_climate_adaption_finance_tracking_jul_09.pdf

Pour un monde en commun

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

En 2021, les engagements financiers du Groupe se sont élevés à 12,2 milliards d'euros.



www.afd.fr

Twitter: @AFD_France - Facebook: AFDOfficiel

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris CEDEX 12 - France

Tél.: +33 1 53 44 31 31